

## Listes de contrôle concernant les mesures à prendre **dans les écoles** après un accident dans une centrale nucléaire

- **Explications générales concernant les listes de contrôle**
- **Liste 1: Définition de la cellule de crise interne de l'école et de ses tâches**
- **Liste 2: Niveau "ALERTE"**  
Liste de contrôle pour le destinataire du message
- **Liste 3: Convocation de la cellule de crise interne**
- **Liste 4: Niveau "ALERTE"**  
Activités de la cellule de crise interne après le déclenchement de l'ALERTE par les autorités
- **Liste 5: Niveau "ALARME GÉNÉRALE"**  
Activités de la cellule de crise interne après le déclenchement de l'ALARME GÉNÉRALE par les autorités

### **Explications générales concernant les listes de contrôle et les tâches de l'école en cas d'événement**

Les présentes listes de contrôle ont pour buts d'aider les écoles après un accident dans une centrale nucléaire, à décider des mesures internes à prendre et, lors d'une augmentation des dangers, à mettre ces mesures en oeuvre. Les préparatifs servent, d'une part, à assurer la sécurité de l'école et, d'autre part, à protéger les enseignants.

Pour que les préparatifs requis en cas d'événement puissent être entrepris de manière efficace et coordonnée, il convient, dans toutes les communes des zones 1 et 2 autour des centrales suisses, de désigner par commune une cellule de crise interne à l'école. Les responsables de cette cellule doivent être informés de leurs tâches en cas d'événement. Pour assurer le contact avec toutes les écoles de la commune, il faudrait si possible qu'un représentant de chaque école fasse partie de la cellule de crise interne en tant que personne de liaison. La suppléance de chacun doit également être réglée.

### **Préparation des listes**

Les listes doivent être adaptées aux spécificités internes de l'école et désigner nommément les responsables de la cellule de crise de l'école, y compris leurs coordonnées afin de garantir la possibilité de les atteindre (Liste 3 : convocation de la cellule de crise interne). Dans la liste 3 (convocation de la cellule de crise interne) (désigner nommément les responsables des tâches.

Toutes les personnes annoncées à la commune comme personnes à contacter (secrétariat, responsables d'école) et qui convoquent la cellule de crise en cas d'événement, doivent être en possession de cette liste.

Il convient d'indiquer dans les listes 1, 4 et 5, les noms des membres de la cellule de crise responsables. Ces derniers sont à instruire et chacun devrait disposer d'une copie actualisée de ces listes de contrôle.

**Liste 1 :****Définition de la cellule de crise interne de l'école et de ses tâches**

<b>Personnes dans la cellule de crise</b>	<b>Compétence en cas d'événement</b>	<b>Tâches</b>
Nom	Direction de la cellule de crise	<ul style="list-style-type: none"> <li>dirige la « cellule de crise interne de l'école »</li> <li>décide des mesures à prendre</li> <li>assure la liaison avec les autorités resp. l'OCC / OCReg</li> </ul>
Nom	Information	<ul style="list-style-type: none"> <li>écoute la radio pour prendre connaissance des informations officielles communiquées par les autorités</li> <li>informe les enseignants</li> <li>assure l'information des écoliers et des parents</li> </ul>
Nom	Coordination	<ul style="list-style-type: none"> <li>met un local à la disposition de la cellule de crise</li> <li>tient un journal des décisions et des activités</li> <li>vérifie l'exécution des tâches requises à l'aide des listes de contrôle</li> </ul>
Nom	Coordination du transport à domicile ou de l'hébergement approprié des enseignants et des écoliers	<ul style="list-style-type: none"> <li>organise le retour à domicile des enseignants et des écoliers</li> <li>tient une liste des personnes rentrées chez elles</li> <li>organise un hébergement approprié dans l'école pour les écoliers et les enseignants qui ne peuvent pas rentrer chez eux.</li> <li>tient une liste des personnes hébergées dans l'école</li> </ul>
Nom	Mesures de protection	<ul style="list-style-type: none"> <li>Garantit la distribution des comprimés de iode de potassium aux personnes restantes</li> </ul>
Nom		

\*OCC = organe de conduite communal

OCReg = organe de conduite régional

**Liste 2 : Niveau "ALERTE"**

Liste de contrôle pour le destinataire du message (centrale / secrétariat / responsable d'école)

**Premières activités après réception de l'ALERTE transmise par les autorités**

Après réception d'une communication téléphonique des autorités signalant un accident dans la centrale nucléaire X, à la suite duquel les autorités ont elles-mêmes été alertées, le destinataire du message doit prendre les mesures définies ci-après. Toute activité, quelque soit sa priorité, doit être interrompue.

Nom du destinataire du message: .....

<b>1. Informations sur le message reçu</b>	
• Quand le message a-t-il été reçu?	Date, heure:
• Par qui le message a-t-il été transmis?	Autorité: Nom de l'appelant: N° à rappeler:
• Contenu du message	
<b>2. Convocation de tous les membres de la « cellule de crise interne de l'école », conformément à la liste 3 et informations sur le contenu du message</b>	
• Convocation selon liste 3	Tâche exécutée à:  Tâche exécutée par:
<b>3. Documenter et transmettre immédiatement à la cellule de crise tout nouveau message arrivant</b>	
<b>4. Se conformer à toute nouvelle consigne donnée par la « cellule de crise interne de l'école »</b>	

**Liste 3 :****Convocation de la cellule de crise interne de l'école\***

<b>Fonction au sein de la cellule de crise interne de l'école</b>	<b>Coordonnées</b>		<b>Joint à</b>
Nom <b>Chef de la cellule de crise</b>	Tél. prof.:	Portable:	Heure:
	Tél. privé:	Pager:	
Nom <b>Information</b>	Tél. prof.:	Portable:	Heure:
	Tél. privé:	Pager:	
Nom <b>Coordination</b>	Tél. prof.:	Portable:	Heure:
	Tél. privé:	Pager:	
Nom <b>Protection des écoliers, des enseignants</b>	Tél. prof.:	Portable:	Heure:
	Tél. privé:	Pager:	
Nom Autres tâches	Tél. prof.:	Portable:	Heure:
	Tél. privé:	Pager:	

Ordre exécuté par:	Date:	Heure:
--------------------	-------	--------

\* A mettre à jour périodiquement.

**Liste 4 : Niveau "ALERTE"**

Activités de la cellule de crise interne après transmission de l'ALERTE par les autorités

<b>Points à régler</b>	<b>Personne/s compétente/s au sein de la cellule de crise</b>	<b>Tâche exécutée à:</b>
<b>Ecoute de la radio assurée en continu</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Radio Suisse Romande RSR, radio locale, conduite d'un journal d'écoute</li> <li>Transmettre les communications concernant l'événement à la cellule de crise</li> </ul>	Nom	
<b>Les membres présents de la cellule de crise sont réunis et on convoque les personnes absentes (selon liste 3)</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Coordonner les mesures selon les points ci-dessous et les tâches générales (selon liste 1)</li> </ul>	Nom	
<b>Assurer que les personnes soient atteignables</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Transmettre les numéros de téléphone et Fax de la cellule de crise aux autorités communales (ev. eMail)</li> <li>Occuper en permanence le bureau pour la gestion de la crise</li> </ul>	Nom	
<b>Le contenu et le moment de l'information des enseignants sont fixés</b>	Nom	
<b>Les enseignants présents sont réunis et informés</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Informar sur l'événement et ses conséquences pour l'école (arrêt de l'école conventionnelle)</li> <li>Présenter la cellule de crise interne et les responsabilités de chacun</li> <li>Marche à suivre (préparation des mesures)</li> </ul>	Nom	
<b>L'alerte est transmise aux classes d'école se trouvant à l'extérieur (sport, excursions) (détails au verso)</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Localiser et déterminer comment atteindre les classes</li> <li>Transmettre l'ALERTE aux enseignants. Les informer sur les mesures</li> <li>Si possible, assurer le contact permanent (téléphone mobile) avec les enseignants</li> <li>Consigner l'information relative aux classes jointes/pas jointes ou de retour</li> </ul>	Nom	
<b>Le contact avec les autorités est assuré</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Informar les autorités et l'OCC / OCReg* des préparatifs entrepris au sein de l'école</li> <li>Eventuellement, demander du renfort</li> <li>Se conformer à toute nouvelle consigne des autorités</li> </ul>	Nom	
<b>L'information des écoliers et des enseignements en cas de déclenchement de l'ALARME GÉNÉRALE est préparée</b>	Nom	
<b>Le transport à leur domicile ou l'hébergement des écoliers, enseignants et personnes présentes est organisé</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Disposer des listes d'adresses des écoliers des différentes classes</li> <li>Vérifier si un parent est à la maison et peut venir les chercher à l'école (jardins d'enfants, primaire)</li> <li>Déterminer quels écoliers ne peuvent rentrer seuls chez eux (long trajet à pied: &gt; 1/2 heure, jardins d'enfants, primaire)</li> <li>Préparer les moyens de transport nécessaires pour ramener les écoliers à leur domicile</li> <li>Préparer un hébergement et une prise en charge appropriés des enfants dont les parents n'ont pu être joints: trouver les caves / abris requis et disponibles et prévoir des possibilités d'approvisionnement pour env 1 jour. Préparer les comprimés d'iodure de potassium</li> </ul>	Nom	
<b>Mesures supplémentaires, si nécessaire</b>	Nom	

**Explications concernant le niveau "ALERTE"**

L'ALERTE est déclenchée lorsqu'un accident s'est produit dans une centrale nucléaire sans présenter de danger immédiat pour la population. Il incombe aux autorités de transmettre l'ALERTE aux responsables des entreprises, écoles, homes, hôpitaux, entreprises de transports publics, cantonales et locales.

### **Tâches des écoles après transmission de l'ALERTE par les autorités**

L'ALERTE vise à permettre aux écoles de prendre les mesures nécessaires pour se préparer à fermer. Elles doivent en outre s'assurer que les mesures générales ordonnées pour protéger les écoliers et les enseignants en cas de déclenchement ultérieur de l'ALARME GÉNÉRALE pourront être appliquées en temps utile. Les préparatifs requis seront entrepris par une « cellule de crise interne de l'école ». Lors des préparatifs, il faut éviter de susciter l'inquiétude chez les écoliers. Etant donné qu'une fois l'ALERTE donnée, un message radio officiel de la Centrale nationale d'alarme est diffusé pour informer la population de l'événement et de la convocation des états-majors de conduite aux niveaux fédéral, cantonal, régional et communal, il ne peut être exclu que des parents inquiets n'aillent chercher leurs enfants à l'école. Dans une telle situation, les enfants concernés doivent être confiés aux parents avant la fermeture officielle de l'école.

Les préparatifs à entreprendre sont indiqués en détail dans la liste de contrôle 4 concernant les écoles. Les tâches générales des différents membres de la « cellule de crise interne de l'école » figurent dans la liste 1.

### **Précisions concernant la transmission de l'ALERTE aux classes d'école se trouvant à l'extérieur**

- o Localiser et déterminer comment atteindre les classes. Répartition des classes en fonction de l'endroit où elles se trouvent:
  - dans le voisinage immédiat (territoire communal)
  - à l'extérieur de la commune mais dans un rayon de 20 km autour de la centrale nucléaire concernée
  - en dehors d'un rayon de 20 km autour de la centrale nucléaire concernée.
- o ALERTE des enseignants
  - Enseignants se trouvant avec leur classe dans le voisinage immédiat (dans la commune):
    - les informer qu'ils doivent immédiatement regagner l'école.
  - Enseignants se trouvant avec leur classe dans un rayon de 20 km autour de la centrale nucléaire concernée:
    - les informer que la classe doit regagner immédiatement l'école. Lors d'un éventuel déclenchement de l'alarme, il faut prendre immédiatement contact avec l'école et si possible écouter la radio. En cas de danger immédiat et s'il n'est pas possible de contacter l'école, il faut appliquer à la classe les consignes données par radio.
  - Enseignants se trouvant avec leur classe en dehors d'un rayon de 20 km autour de la centrale nucléaire concernée:
    - les informer que, jusqu'à nouvel avis, il ne faut pas regagner l'école, car il n'existe pas de danger dans la zone où ils se trouvent.

**Liste 5 : Niveau "ALARME GÉNÉRALE"**

Activités de la cellule de crise interne après déclenchement de l'ALARME GÉNÉRALE par les autorités

<b>Points à régler</b>	<b>Personne/s compétente/s au sein de la cellule de crise</b>	<b>Tâche exécutée à:</b>
<b>La réception radio est assurée en continu: Radio Suisse Romande (RSR), radio locale</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Quelles mesures les autorités ordonnent-elles pour la population?</li> <li>• Des consignes ont-elles été données pour les écoles?</li> </ul>	Nom	
<b>Les mesures requises pour la fermeture des écoles et le départ des écoliers/enseignants sont décidées et mises en oeuvres</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Informer les enseignants des consignes de comportement données par les autorités, des mesures en vue de la fermeture de l'école, de la distribution de comprimés d'iodure de potassium, du retour à leur domicile des écoliers et des enseignants</li> </ul>	Nom	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Distribuer des comprimés d'iodure de potassium à tous les écoliers et enseignants (à ne prendre que lorsque l'autorité en aura donné l'instruction)</li> </ul>	Nom	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Fermer les écoles et renvoyer les écoliers, s'ils peuvent rejoindre leur domicile ou y être transportés dans le délai imparti par les autorités. Seuls peuvent être renvoyés ou transportés chez eux les écoliers dont un parent se trouve à la maison</li> </ul>	Nom	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Prendre des mesures dans l'enceinte de l'école: fermer fenêtres/portes, arrêter la ventilation ou le cas échéant la réduire autant que possible</li> </ul>	Nom	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Assurer la protection des écoliers et enseignants restés dans l'école conformément aux consignes de comportement en cas d'ALARME GÉNÉRALE pour la population (hébergement dans une cave / un abri, prendre des comprimés d'iodure de potassium, assurer les repas, prévoir le minimum nécessaire pour un séjour dans une cave / un abri et la prise en charge des écoliers). Interrompre tous travaux à l'extérieur</li> </ul>	Nom	
<b>Les écoliers sont informés concernant l'événement et l'organisation du retour à leur domicile</b>	Nom	
<b>Le transport à domicile ou l'hébergement des écoliers / enseignants est coordonné</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Tenir une liste des écoliers gardés à l'école / renvoyés chez eux</li> </ul>	Nom	
<b>Après occupation de l'endroit protégé:</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Ne pas mettre en marche la ventilation durant le passage du nuage radioactif. Le filtre ne retient pas les gaz radioactifs.</li> <li>• Emporter dans l'endroit protégé une radio portative et des piles de rechange. Fermer toutes les portes et fenêtres donnant sur l'extérieur. Laisser la porte intérieure entre l'endroit protégé et le bâtiment ouverte pour permettre la circulation d'air. Attendre les directives des autorités communiquées par radio. Ne quitter l'abris qu'en cas d'urgence ou danger de mort.</li> </ul>	Nom	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Suppression / relâchement des mesures de protection selon les directives des autorités communiquées par radio.</li> </ul>		
<b>Le contact avec les autorités est assuré</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Informer les autorités, resp l'OCC / OCReg* des mesures prises dans l'école</li> <li>• Se conformer à toute nouvelle consigne des autorités</li> </ul>	Nom	
<b>Mesures supplémentaires, si nécessaire</b>	Nom	

\*OCC = organe de conduite communal / OCReg = organe de conduite régional

## **Explications concernant le niveau "ALARME GÉNÉRALE"**

L'ALARME GÉNÉRALE est déclenchée lorsqu'un accident majeur prend une ampleur telle qu'il pourrait entraîner une dissémination dangereuse de matières radioactives dans l'environnement. Par l'ALARME GÉNÉRALE, la population est invitée à écouter la radio. Le signal d'alarme générale peut être répété à plusieurs reprises pour annoncer la diffusion à la radio de consignes de comportement ou de messages officiels. Il peut s'agir des consignes de comportement suivantes: préparer des mesures de protection (p. ex. préparer le séjour dans une cave ou un abri ou la mise à disposition de comprimés d'iodure de potassium) ou mettre celles-ci en oeuvre (p. ex. se rendre dans une cave ou un abri, prendre des comprimés d'iodure de potassium).

### **Tâche dans les écoles après le déclenchement de l'ALARME GÉNÉRALE par les autorités**

Après le déclenchement de l'ALARME GÉNÉRALE, les écoles doivent assurer la protection des écoliers et enseignants conformément aux consignes de comportement ordonnées par les autorités pour la population. Les enseignants et les écoliers doivent être informés des consignes de comportement ordonnées et renvoyés chez eux si la situation le permet ou éventuellement être hébergés de manière appropriée dans l'école. En outre, un emballage de comprimés d'iodure de potassium du stock interne à l'école doit être distribué à tous les enseignants et écoliers, pour autant que la mise à la disposition de la population de comprimés d'iodure de potassium ait été ordonnée par les autorités.

Les ACCIDENTS MAJEURS SOUDAINS dans une centrale nucléaire font exception. En cas d'ACCIDENT MAJEUR SOUDAIN dans une centrale nucléaire, il faut certes s'attendre à des émissions de radioactivité immédiatement après l'accident, mais les doses prévisibles sont faibles dans une zone relativement concentrée autour de l'entreprise (500m).

Pour des questions de temps, il n'est pas possible de déclencher une PRÉ-ALERTE aux autorités et aux écoles. Une ALARME GÉNÉRALE sera directement déclenchée et des consignes de comportement seront diffusées par la radio. Les mesures les plus importantes sont un hébergement immédiat dans les maisons, la fermeture des portes et des fenêtres, attendre d'autres consignes de comportement de la radio. Les écoles garantissent immédiatement un hébergement des écoliers et des enseignants dans le bâtiment de l'école.

Les préparatifs à entreprendre sont décrits en détail dans la liste de contrôle 5 concernant les écoles. Les tâches générales de chacun des membres de la « cellule de crise interne de l'école » figurent dans la liste 1.

La fin du danger est annoncée à la radio. Les mesures ordonnées ne peuvent être levées avant cette annonce. Même après l'annonce de la fin du danger, il faut continuer à se conformer aux consignes données par les autorités.